



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 14 FEVRIER 2023 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC**

Présents :

| | | |
|-----------------------------|-----------------------------|---|
| AIX-LES-BAINS | Renaud BERETTI | |
| AIX-LES-BAINS | Michel FRUGIER | |
| AIX-LES-BAINS | Marie-Pierre MONTORO-SADOUX | |
| LA BIOLLE | Julie NOVELLI | |
| BOURDEAU | Jean-Marc DRIVET | Pouvoir de Nathalie FONTAINE |
| LE BOURGET DU LAC | Nicolas MERCAT | |
| LE BOURGET DU LAC | Edouard SIMONIAN | |
| BRISON SAINT INNOCENT | Jean-Claude CROZE | |
| LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT | Bruno MORIN | |
| CONJUX | Claude SAVIGNAC | |
| DRUMETTAZ-CLARAFOND | Danièle BEAUX-SPEYSER | Pouvoir de Nicolas JACQUIER |
| ENTRELACS | Jean-François BRAISSAND | |
| GRESY-SUR-AIX | Florian MAÏTRE | |
| MOTZ | Daniel CLERC | Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO |
| MOUXY | Laurent FILIPPI | Arrivé après la 6 ^{ème} délibération |
| PUGNY CHATENOD | Bruno CROUZEVALLE | |
| RUFFIEUX | Olivier ROGNARD | |
| SAINT OFFENGE | Bernard GELLOZ | Pouvoir d'Antoine HUYNH |
| SAINT OURS | Louis ALLARD | Arrivé après la 3 ^{ème} délibération |
| SAINT PIERRE DE CURTILLE | Gérard DILLENSCHNEIDER | |
| TRESSERVE | Jean-Claude LOISEAU | |
| TREVIGNIN | Gérard GONTHIER | |
| VIVIERS-DU-LAC | Robert AGUETTAZ | |
| VOGLANS | Yves MERCIER | |

Absents excusés :

MERY Nathalie FONTAINE

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 février 2023 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 26 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2023

Exécutoire le : 23 FEV. 2023

Publiée le : 23 FEV. 2023

Visée le : 23 FEV. 2023

MARCHÉS PUBLICS

Marché n°2022-057 : Accord cadre relatif à la sécurité et médiation sur les sites d'Aqualac (lot 1) et de la plage du Bourget du Lac (lot 2) - Attribution

Monsieur le Président présente l'objet du marché qui porte sur la réalisation de prestations de médiation et de sécurité sur les sites d'Aqualac et de la plage du Bourget du Lac. Les missions confiées ont un aspect prioritairement préventif et visent à intervenir auprès des usagers des différents sites afin de garantir leur tranquillité et une bonne utilisation des sites.

Le marché a été passé selon une procédure adaptée. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande, avec les montants maximums suivants, pour une durée d'un an renouvelable 1 fois :

- Lot 1 (Aqualac) : maximum annuel 75 000 € HT,
- Lot 2 (Plage du Bourget du Lac) : maximum annuel : 17 500 € HT.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- 60% prix,
- 40% valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 7 février 2023, propose de retenir :

- Pour le lot 1 (Aqualac) : l'entreprise PROTECTION GARDIENNAGE SECURITE PRIVEE (PGSP), avec un montant estimé du marché à 74 984.38 € HT (90 281.20 € TTC),
- Pour le lot 2 (Plage du Bourget-du-Lac) : l'entreprise PROTECTION GARDIENNAGE SECURITE PRIVEE (PGSP), avec un montant estimé du marché à 17 994.44 € HT (21 665.31 € TTC),

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les imputations budgétaires s'effectueront sur les sections fonctionnements (inscription budget 2023): AQUALAC sur le compte 62822 et Plage du Bourget du Lac sur le compte 271/6282.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

Aix-les-Bains, le 14 février 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

| |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 22 |
| - Présents et représentés : 26 |
| - Votants : 26 |
| - Pour : 26 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2022-057 : Accord cadre relatif à la sécurité et médiation sur les sites d'Aqualac et de la plage du Bourget du Lac - Attribution

Date de transmission de l'acte : 23/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2023

Numéro de l'acte : d4458 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230214-d4458-DE

Date de décision : 14/02/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)